



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
69720 SAINT BONNET DE MURE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 28 MARS 2022

04-2022 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	10
De votants	12

L'an deux mille vingt deux, le 28 mars à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Président.

Présents : Ms. : Jean-Pierre JOURDAIN - Olivier SUSINI — Georges LAJARA
Mmes : Danièle SANTESTEBAN — Josiane CHABERT – Martine PINTON - Francine CLUZEL – Renée ALIBERT - Hélène HEGOBURU - Christiane GOULLET

Date de la convocation :
23/03/2022

Absente excusée : Nadia OULD CHEIKH

Résultat du vote :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Pouvoirs :

Alain LONGOMOSINO à Georges LAJARA
Audrey SAUNIER à Danièle SANTESTEBAN

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN - Président ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint

.....
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2021,

Vu le compte administratif 2021,

Vu le compte de gestion du trésor public 2021,

Madame la Vice-Présidente informe le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par la trésorerie de ST PRIEST.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorerie,

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2021.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifiée conforme le 29 mars 2022

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération.

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

PO/le Président

Danièle SANTESTEBAN

La Vice-Présidente du CCAS

